

**DEPARTEMENT
DU NORD**



COMMUNE DE WALLERS ARENBERG

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS ELUS :
29

L'An Deux Mille Vingt-deux, le sept du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Cécile DEHOUCK, première adjointe, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE
29

Étaient présents (22) : Cécile DEHOUCK, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK Adjoints, Jean-Pierre ABRAHAM, Marc STIEVENARD, Chantal SAEGERMAN Conseillers Municipaux Délégués, Bernard CARON, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Laurent STAQUET, Serge HARDY, Aurore DUSSART, Bénédicte COTTEL, Catherine DEMEURISSE, Armel BISIAUX, Dominique NICODEME, Émile LAURANT Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS :
22

Étaient Excusés (6) : Salvatore CASTIGLIONE (procuration à Bernard CARON), Mathieu DECARPENTRY (procuration à Cécile DEHOUCK), Julie WANTELLET (procuration à Suzel JAWORSKI), Yoann HOCHEDÉZ (procuration à Tonino RUNCO), Laurence SZYMONIAK (procuration à Chantal SAEGERMAN), Fabienne BENOIT.

Était Absent (1) : Marc BAUDRY.

Président de la séance : Cécile DEHOUCK - Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 30/06/2022.

Objet : Adhésion de la commune d'Emerchicourt à la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut

Rapporteur : Cécile DEHOUCK, Première Adjointe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 5216-11 et L. 5211-39-2,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment l'article 25,

Vu le décret n°2020-1375 du 12 novembre 2020 pris pour l'application de l'article L. 5211-39-2 du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Émerchicourt en date du 1^{er} juillet 2022 demandant l'adhésion de la commune à la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut et son retrait de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Porte du Hainaut en date du 4 juillet 2022 favorable à l'adhésion de la commune d'Émerchicourt à La Porte du Hainaut,

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

D.07072 SLO

ID : 059-215906322-20220707-D_07072022_04-DE

Vu l'étude d'impact relative à l'adhésion de la commune d'Emerchicourt à la CAPH,

Par jugement en date du 22 décembre 2021, effectif au 1^{er} juillet 2022, le Tribunal Administratif de Lille a annulé l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2018 portant retrait de la commune d'Emerchicourt de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) en vue de son adhésion à la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH).

Toutefois, il ressort du jugement qu'étaient principalement en cause des irrégularités dans la procédure suivie, notamment liées à la réunion de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI), ne remettant nullement en cause le bien-fondé de l'adhésion d'Emerchicourt à la CAPH se justifiant d'un point de vue économique, géographique et administratif.

En effet, la commune est rattachée administrativement au Valenciennois et au canton de Bouchain. Le bassin de vie des émerchicourtois en termes de services administratifs, sociaux, juridiques, de santé et de services à la personne se situant sur les communes de Bouchain, Denain et Valenciennes.

Aussi, compte tenu de la volonté partagée et réitérée de la commune d'Emerchicourt et de la CAPH, une nouvelle procédure d'adhésion de la commune a été relancée par délibérations susvisées.

Conformément à la procédure en vigueur, il convient désormais que chaque Conseil Municipal membre de La Porte du Hainaut se prononce à nouveau sur le projet d'adhésion de la commune d'Emerchicourt à La Porte du Hainaut.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- ***APPROUVE l'adhésion de la commune d'Emerchicourt à la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut ;***
- ***CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.***

**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme et certification du
caractère exécutoire de la présente délibération.**

A Wallers Arenberg, le 07 juillet 2022

**Le Maire,
Salvatore CASTIGLIONE**

